

## mazières-en-gâtine

### Le sénateur laisse sa place de 1<sup>er</sup> adjoint

Le vendredi 6 octobre s'est tenu le conseil municipal de Mazières-en-Gâtine dans la salle du conseil.

#### **Loi du non cumul des mandats et réorganisation du tableau du conseil municipal.**

Le maire Alain Clairand exprime à l'assemblée du conseil municipal le regret de se séparer de Jean-Marie Morisset, son premier adjoint et sénateur des Deux-Sèvres. Comme prévu par la loi sur le non-cumul de mandats votée en 2013, les parlementaires ne doivent plus se consacrer qu'à un seul mandat exécutif à la fois. Devant l'assemblée Jean-Marie Morisset décide de laisser son poste de premier adjoint et

conserve celui de sénateur des Deux-Sèvres.

La réorganisation s'opère en faisant remonter l'équipe d'un rang dans ses fonctions. Jacques Fradin, en second devient le premier adjoint du maire. Le maire, remercie Jean-Marie Morisset de sa fidélité, de son efficacité et sa loyauté à ses côtés mais aussi aux services dévoués durant ses fonctions de premier adjoint. Le maire avance qu'il lui gardera une place pour l'aider dans les budgets. « *Il aime les chiffres Jean-Marie et son aide restera la bienvenue.* »

La suite du conseil municipal dans une prochaine édition.

